



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Violences faites aux enfants

Question écrite n° 35606

#### Texte de la question

Mme Graziella Melchior attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les actes de violences faits aux enfants. En France, les enquêtes rapportent que chaque année plus de 150 000 enfants subissent des maltraitements physiques, 124 000 filles et 30 000 garçons subissent des viols ou des tentatives de viols, tandis que 140 000 enfants sont exposés à des violences conjugales. À ce jour il y a peu de sensibilisation sur ces sujets auprès des enfants. La plaquette explicative relative aux violences sur les enfants n'est disponible qu'en téléchargement sur le site internet [allo19.gouv.fr](http://allo19.gouv.fr). Il apparaît aujourd'hui fondamental que ces informations soient largement accessibles. Chaque année, au sein des écoles, collèges et lycées une campagne nationale sur la violence faite aux enfants devrait être organisée lors de chaque rentrée scolaire. La plaquette explicative relative aux violences faites aux enfants devrait leur être distribuée chaque année à cette occasion. Elle souhaite donc prendre connaissance des prochaines campagnes prévues par le Gouvernement sur ce sujet des violences faites aux enfants.

#### Texte de la réponse

La prévention et la lutte contre toutes les violences faites aux enfants est une priorité du Gouvernement. Ainsi, le plan interministériel 2020-2022 pour en finir avec les violences faites aux enfants traduit un objectif : protéger chaque enfant en tout lieu et à tout moment, afin qu'aucun contexte ni aucun environnement n'échappe à la vigilance nécessaire. Il comprend 22 mesures pour sensibiliser, former et informer l'ensemble des acteurs, recueillir la parole des enfants, favoriser le repérage et les signalements, mieux protéger les enfants dans leur quotidien, mieux accompagner les enfants victimes, et enfin prévenir le passage à l'acte et la récurrence. Dans ce cadre et dans le contexte particulier du confinement, qui a bouleversé le quotidien de nombreuses familles, une campagne de communication a été mise en œuvre dès le premier confinement par le ministère des solidarités et de la santé sur plusieurs chaînes de télévisions ainsi qu'à la radio, afin d'inciter nos concitoyens à contacter les professionnels du service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED) en appelant le 119 en cas de doute sur la situation d'un enfant. Pour faire face à l'augmentation du nombre d'appels et continuer à assurer la prise en charge prioritaire des appels de mineurs, le plateau d'écoute du SNATED avait également été très tôt renforcé. De plus, des associations de promotion des droits de l'enfance se sont mobilisées pour décharger les écoutants du SNATED en prenant en charge certaines demandes relevant notamment du soutien à la parentalité ou de l'accompagnement juridique des victimes. Parallèlement, un formulaire permettant de joindre le SNATED par voie électronique a été déployé sur le site internet du 119 afin de diversifier les canaux de contact et d'en renforcer l'accessibilité notamment pour les enfants et les personnes en situation de handicap. Afin d'accompagner les parents face aux difficultés créées ou renforcées par l'épidémie de covid-19, un appel à projets a également été lancé par le ministère des solidarités et de la santé début avril 2020 pour le déploiement d'actions d'envergure nationale. Dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, un soutien financier a également été apporté à plusieurs associations intervenant en milieu scolaire pour renforcer la sensibilisation des professionnels au repérage des violences faites aux enfants et leur connaissance des ressources disponibles pour répondre à ce type de situations. Ces

efforts ont été intensifiés suite aux récentes annonces de nouvelles mesures destinées à freiner l'épidémie. Le service 119 a ainsi de nouveau été renforcé pour prévenir les violences intrafamiliales. Des moyens supplémentaires ont été attribués pour faire face à la hausse prévisible des appels avec des heures d'écoutes supplémentaires et la mobilisation d'un nombre plus important d'écoutants. Des échanges réguliers avec les associations Voix de l'Enfant, L'Enfant Bleu, Enfance et Oartage, Colosse aux pieds d'argile permettent également de renforcer le dispositif en cas de besoin. Enfin, un certain nombre de mesures mises en place durant les périodes de confinement, dont le dispositif d'alerte en collaboration avec l'ordre national des pharmaciens, ont été réactivées. La mise en œuvre du plan pour en finir avec toutes les violences faites aux enfants se poursuit à travers notamment le déploiement, sur l'ensemble du territoire, d'unités d'accueil spécialisées pour le recueil de la parole des enfants victimes de violences et leur accompagnement, le renforcement de la lutte contre la prostitution des mineurs, ainsi que le lancement d'une campagne pour prévenir le passage à l'acte des personnes sexuellement attirées par des mineurs. Le Parlement vient également de se prononcer définitivement sur la proposition de loi visant à protéger les mineurs des crimes sexuels et de l'inceste. Ce texte, soutenu par le Gouvernement, entrera rapidement en vigueur, et contribuera, par les multiples mesures qu'il comporte, à lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Graziella Melchior](#)

**Circonscription :** Finistère (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35606

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

**Ministère attributaire :** [Enfance et familles](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 janvier 2021](#), page 442

**Réponse publiée au JO le :** [27 avril 2021](#), page 3673